



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2019-340 À 2019-344

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE, QUE :**

Le 3 juillet 2019, sont entrés en vigueur les règlements suivants de la Ville de Rivière-Rouge :

- **Règlement numéro 2019-340** modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
- **Règlement numéro 2019-341** modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage;
- **Règlement numéro 2019-342** modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction;
- **Règlement numéro 2019-343** modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
- **Règlement numéro 2019-344** modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La date d'entrée en vigueur correspond à la délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Antoine-Labelle à l'égard desdits règlements.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 11^e JOUR DE JUILLET 2019

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe